



Gesves, le 5 juillet 2010.

A sa Majesté le Roi Albert II
Palais Royal de Bruxelles
Rue Bréderode 16
1000 Bruxelles

Lettre ouverte à sa Majesté le Roi Albert II

Sire,

C'est en dernier recours que nous nous adressons à Votre Majesté afin d'éviter, s'il en est encore temps, la défiguration irréversible de l'environnement de notre chère Wallonie par la prolifération totalement incontrôlée des usines éoliennes, et le déni de démocratie vis-à-vis des citoyens opposants qui s'avèrent être les principales victimes de cette folie. Aussi bien sur le plan de la brutale dévaluation de leur patrimoine immobilier, que sur le plan de la santé, de très nombreux riverains des usines éoliennes assistent, impuissants, à la dégradation de leur qualité de vie et le respect de leur environnement, alors que la Constitution belge leur garantit le droit à un environnement sain.

Il n'y a, en Wallonie, pas de législation spécifique ni de planification éolienne, avec pour effet que n'importe qui peut n'importe où introduire une demande de permis pour des aérogénérateurs, dont la rentabilité économique serait fortement négative sans le concours des certificats verts financés par nous tous.

Les responsables politiques invoquent le réchauffement climatique, nos obligations internationales 2020 en matière de quantité d'énergies renouvelables et l'impérieuse nécessité de la diminution de notre dépendance des combustibles fossiles, tout en dissimulant que, malgré la compétence régionale toute relative en matière énergétique, c'est le fédéral, en tant qu'état-membre de l'Union européenne, qui est responsable de nos obligations internationales.

En outre, cette même entité fédérale dispose d'un potentiel énorme en Mer du Nord, qui permet de développer d'ambitieux projets offshore en harmonie avec huit autres pays qui se sont engagés à interconnecter leurs parcs offshore (GREENPEACE qualifie à raison cette initiative comme « A North Sea Electricity Grid (R)evolution »), devant permettre, à terme, de rencontrer 20% des besoins en électricité de l'Union.

La contribution belge à ce projet a été estimée à 3846MW auxquels correspond une production de 13,5TWh/an. Sachant que la consommation belge d'électricité en 2020 avoisinerait les 100TWh et que nos obligations portent sur une consommation de

13% d'énergie renouvelable, on voit immédiatement que rien que cette contribution suffirait à respecter nos obligations tout en faisant abstraction de l'hydraulique et de la biomasse qui, déjà aujourd'hui, constituent 93% de nos sources de production d'électricité d'origine renouvelable.

Considérant que le remarquable Rapport de la Commission Ampère a confirmé que le coût sociétal de l'éolien offshore était bien moindre que celui de l'onshore, il n'y a donc aucune raison de continuer cette funeste prolifération onshore dont la déstructuration du patrimoine paysager est telle, que des conférenciers français, dans les colloques sur l'aménagement du territoire, citent les réalisations éoliennes wallonnes comme exemples à ne pas suivre.

La Belgique a déjà cinq fois plus d'éoliennes que la France en termes d'occupation spatiale et dix fois plus per capita, et les citoyens non citadins, qui étaient initialement favorables aux énergies renouvelables, commencent à se rebiffer sérieusement au point où chaque enquête publique se solde par au moins mille lettres de réclamation individuelles. Car il convient de souligner qu'aux atteintes à leur santé, s'ajoute la perte de valeur de leurs maisons, qu'ils ont souvent mis une vie à acquérir.

VentdeRaison fédère les opposants à 60 projets éoliens en Wallonie, et nous avons pu faire la preuve, devant la cellule éolienne au Cabinet du ministre Nollet, que la politique énergétique-climatique fait fausse route en saupoudrant la Wallonie bientôt de milliers de ces engins bruyants, énergétiquement médiocres et qui ne réduisent les gaz à effet de serre que d'une manière purement comptable.

Nous avons pu démontrer devant le Ministre fédéral Magnette, qui ne nous a jamais démentis, que nos obligations 2020 en matière d'énergie renouvelable peuvent être rencontrées en arrêtant le massacre de l'éolien terrestre tout en intensifiant l'offshore grâce à l'immense capacité du plat continental belge en mer du Nord et en stimulant intelligemment la grande richesse de la Wallonie qu'est la biomasse.

Dans un état de droit, où le principe de précaution est d'application générale, nous avons été heurtés par le scandale d'Estinnes avec ses éoliennes expérimentales, non-conformes au permis délivré, et qui causent des nuisances inacceptables pour les riverains. Malgré le fait que l'article 23 de la Constitution garantit à tout citoyen le droit à un environnement sain, nous regrettons le refus obstiné des responsables politiques de respecter la distance de sécurité de 1500m que le monde médical propose, compte tenu de la spécificité du bruit éolien. Faut-il rappeler que le Cadre de Référence pour l'implantation d'éoliennes en Wallonie, datant de 2002, en est encore à 350 mètres. Le Ministre-Président de la Région wallonne, M. Rudy Demotte, admet – gêné – que « comme il y a peu d'espace en Belgique, on doit placer les éoliennes plus près des habitations que dans d'autres pays », où le principe de précaution est plus sérieusement respecté.

Avec d'autres associations environnementalistes nous avons dénoncé la tuerie de milliers de chauve-souris et d'oiseaux dont le rôle écologique et le respect de la biodiversité sont indiscutables.

Nous avons été ahuris d'apprendre que la Province du Luxembourg a accepté, sans le moindre sens critique, les résultats totalement incohérents d'une étude commanditée auprès d'un bureau d'études inféodé aux promoteurs éoliens et qui identifie 66 sites éoliens possibles rien que dans la province, alors que la cartographie complétée du Prof Feltz et ses laboratoires de géomatique et d'aménagement du territoire en ont dénombré 40 pour toute la Wallonie.

Faut-il rappeler qu'il fut un temps où nos responsables politiques examinaient scrupuleusement les demandes de permis éolien en estimant bien souvent que

« quant à l'impact visuel d'un projet, il convient de rappeler que l'article 1er du CWATUP impose à la Région wallonne de veiller, dans le cadre de ses compétences, à la conservation et au développement du patrimoine culturel, naturel et paysager; que de plus, la Région a ratifié, le 20 décembre 2001 la Convention européenne du Paysage, laquelle impose également, notamment, de prendre en considération la dimension paysagère de toute demande de permis »,

alors qu'actuellement une frénésie inimaginable s'est emparée de l'exécutif wallon accordant les permis à tort et à travers au point où les requêtes en annulation au Conseil d'Etat se multiplient sans cesse.

Un parmi les centaines de sites que nous souhaitons préserver et où le mal n'est pas encore fait, Vous est certainement familier puisqu'il s'agit de la vue magnifique qu'on a du Château Royal de Ciergnon en direction de Bure-Mirwart et qui risque d'être mutilée par les silhouettes menaçantes de 9 éoliennes de 150m de haut et qui se trouveraient également en pleine covisibilité avec le château de Mirwart.

Un autre site, pour lequel une association européenne pour la préservation des champs de batailles historiques se bat à nos côtés pour éviter l'implantation de 17 éoliennes de 150 mètres de haut, est la plaine de Boneffe où le duc de Marlborough se distinguait en 1706 dans la bataille de Ramillies et où la richesse avifaune nous a valu l'aide de NATAGORA, AVES et d'autres associations environnementalistes. Va-t-on un jour pousser la folie jusqu'à imposer des éoliennes sur le site de la bataille de Waterloo ?

Va-t-on profaner le tombeau du Géant à Bouillon, magnifique méandre de la Semois, classé comme site avec ses alentours sur les sections de Botassart, Corbion, Poupehan, Senseruth et Ucimont en date du 06 décembre 1976 et qui est menacé par un projet éolien insensé ?

Va-t-on meurtrir le cœur de la Thudinie, dont le caractère parfaitement attrayant a été mis en évidence avec une sensibilité et un talent absolument remarquable dans cet excellent ouvrage de Roger Foulon intitulé "Charmes de mon Pays" Que dirait cet enfant du pays si sa belle campagne en venait à être dévastée par ces machines industrielles ? Il se retournerait certainement dans sa tombe ! Actuellement, l'entité de Thuin, poumon vert de Charleroi, peut se vanter de son immobilier à valeur sûre et de la richesse de son patrimoine touristique et naturel. Mais qu'en sera-t-il lorsque ses villages seront écrasés par des éoliennes ? Le plateau de Beaumont constitue actuellement l'un des rares périmètres paysagers de grandes dimensions et peu urbanisés au sud de l'agglomération carolorégienne.

Ce plateau se voit déjà affublé des usines éoliennes de Tarcienne et Erpion, visibles de toutes les hauteurs de Thuin et des villages environnants tels Ragnies (l'un des douze plus beaux villages de Wallonie), Biesmes-sous-Thuin, Gozée, Thuillies, Strée, Clermont, Walcourt. Or, trois autres projets éoliens sur les plaines toutes proches de Florintchamp et Viscourt sont actuellement à l'étude : leur introduction dans ces mêmes paysages, en co-visibilité totale avec les parcs existants pré-cités, ne contribuerait qu'à écraser encore un peu plus ces villages, transformant irrémédiablement ce paysage rural en paysage industriel.

Le village de Thuillies, abritant à lui seul pas moins de vingt-huit édifices ou ensembles repris à l'inventaire du Patrimoine, auxquels il convient d'ajouter la Chapelle et la ferme du Jardinnet du hameau voisin d'Ossogne, détient le triste privilège de se voir littéralement encerclé par trois projets portant sur un total dépassant la trentaine d'appareils, dont la concrétisation, même partielle, ne pourrait que porter gravement atteinte à la préservation de tels ensembles architecturaux dont certains faisaient partie des Abbayes d'Aulne ou de Walcourt.

L'entité voisine de Merbes-le-Château, caractérisée elle aussi par un patrimoine de haute valeur, à l'image de son Eglise Saint-Martin classée comme monument en date du 15 décembre 1970, construite essentiellement au onzième siècle et dont la tour octogonale particulièrement unique et le clocher datent de 1570, connaît en outre une situation similaire par la présence de plusieurs projets portant sur la réalisation de 31 éoliennes, qui contribueraient à briser absolument l'harmonie résultant de la cohabitation parfaite de plusieurs joyaux du patrimoine de Merbes-le-Château ou de Solre-Sur-Sambre, avec les méandres paisibles de cette souriante vallée.

La Route des paysages insolites offrant une richesse et une diversité particulièrement exceptionnelles aux touristes émerveillés gardant un souvenir inoubliable de leur séjour en Condroz ou en Famenne se verra-t-elle littéralement piétinée par plusieurs aérogénérateurs au Tilleul de Ronvaux, entrant manifestement en concurrence visuelle avec le village et l'Abbaye de Chevetogne, et provoquant ainsi une véritable mutilation paysagère du Condroz cinacien, avec les autres projets non moins dommageables de SOVET et de PESSOUX envisagés sur l'entité concernée ?

Les édifices les plus remarquables de la Hesbaye, tels que le Château de Franc-Warêt, de Walhain, la Ferme-Abbaye d'Argenton, ou l'ancien monastère d'Hélicine se verront-ils littéralement encerclés par la présence de plus de cent trente éoliennes envisagées dans la région, parmi lesquelles un tiers d'entre elles, déjà opérationnelles, entraîne à ce stade des problèmes de covisibilité particulièrement préoccupants ?

Faut-il rappeler que la région liégeoise est déjà bien défigurée par d'innombrables machines et que le splendide plateau de Herve n'est pas à l'abri, sans parler du télescopage insensé des projets actuels (Oreye, Modave, Tinlot, Ouffet, Terwagne, Sprimont)...

Et que dire des beaux plateaux verts qui nous restent sur la région du Centre menacés par 18 aérogénérateurs en projet ? La très forte altération provoquée sur le centre historique de Binche par les éoliennes d'Estinnes ne risque-t-elle pas de constituer un précédent, susceptible hélas d'affecter d'autres localités similaires dignes d'intérêt telles que Soignies, notamment par la réalisation éventuelle des projets éolien de Scaubecq/Horrues ou aussi de La Coulbrie dont les effets seraient en outre très dommageables pour le village du même nom, celui de Thieudonsart, Naast, Haute Folie, Thieusies ou Casteau ?

De plus, c'est l'accumulation effrénée des projets qui devient insoutenable. Signalons qu'une commune comme Messancy enregistre 5 demandes de permis totalisant 34 turbines géantes, de quoi ruiner la santé des riverains et les empêcher à tout jamais de vendre leur maison. Comme signalé ci-avant, à Merbes-le-Château (Hainaut), 6 projets et avant-projets à différents stades d'avancement totalisent 31 turbines, sur le territoire d'une commune de 4.800 habitants. La ville de Ciney (Namur), est assaillie par 3 projets en cours pour un total de 16 turbines.

Les riverains, regroupés en associations, vont en appel et en recours au Conseil d'Etat, en se cotisant pour une procédure coûteuse (5.000 à 8.000 €), mais voient avec désespoir les promoteurs revenir à la charge avec de nouveaux projets, parfois positionnés à 100 m d'un premier projet rejeté.

C'est un désespoir profond qui s'empare de la Communauté rurale wallonne.

Nous nous permettons de solliciter l'intervention de Votre Majesté, au nom de l'autorité morale qu'Elle représente, afin de préserver le cachet du remarquable patrimoine paysager et monumental de la Wallonie et la qualité de vie de ses habitants.

Nous sommes, avec le plus profond respect,
Sire,
de Votre Majesté,
les très respectueux et dévoués serviteurs.

Au nom de VentdeRaison
et de ses 60 groupes locaux

guido van velthoven

*colonel administrateur militaire en retraite
ingénieur civil polytechnicien (ERM)
ingénieur civil en gestion industrielle (KU Leuven)
ancien commandant de l'Ecole des administrateurs militaires
chargé de cours honoraire à l'Ecole royale militaire et à l'ICHEC-St Louis*

coordinateur général
Champia, 5
5340 Gesves